PAYS D'ORANGE
EN PROVENCE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
PROCES-VERVAL - SÉANCE DU 17 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept avril à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le Président le onze avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Yann BOMPARD.

Présents
M. Yann BOMPARD – Président
M. Claude AVRIL – 2ème Vice-Président
M. Christophe REYNIER-DUVAL – 3ème Vice-Président
M. Thierry VERMEILLE – 4ème Vice-Président
M. Xavier MARQUOT – 5ème Vice-Président

Absent représenté :
M. Nicolas PAGET – 1er Vice-Président par M. Yann BOMPARD

Secrétaire de Séance
M. Xavier MARQUOT – 5ème Vice-Président

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, M. Xavier MARQUOT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Ouverture de la séance à 9h00

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL – SEANCE DU 3 AVRIL 2023

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DEBAT : Néant

A l'unanimité,

DECIDE

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du bureau du 3 avril 2023.

N°095/2023
Rapporteur : M. Yann BOMPARD

MARCHE 2022-11 TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA RUE DU LIMOUSIN A ORANGE / LOTS 1 ET 3 / AVENANTS 1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2194-1-1 et R2194-2 relatif à la modification de marché pour travaux supplémentaires ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Travaux ;

Vu la délibération du conseil de communauté N° 2022-026 en date du 21 février 2022 portant délégation du conseil communautaire au bureau concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur ou égal au seuil de la procédure formalisée des marchés de fournitures et de services jusqu'au seuil de procédure formalisée fixé par décret pour les marchés publics de travaux ;

Vu la décision N° 2022-018 du bureau communautaire du 7 février 2022 autorisant le lancement de la consultation et la signature des pièces du marché n°2022-11 portant sur les travaux d'aménagement de la rue du Limousin à Orange, alloti, comme suit :

- **Lot 1 Voirie – gpt BRAJA VESIGNE et TPR : 573 528,50 € HT ;**
- Lot 2 Réseaux humides – gpt TPR et BRAJA VESIGNE : 479 297,50 € HT ;
- **Lot 3 Réseaux secs – gpt SPIE CityNetworks SAS et BRAJA VESIGNE : 143 457 € HT ;**
- Lot 4 Aménagements paysagers – Le Jardinier de Gaia EURL : 69 865 € HT.

Considérant qu'il s'agit d'un marché de travaux à prix unitaires, sur la base desquels ont été appliquées des quantités estimées dans le dossier de consultation ;

Considérant que pour le lot 1, les potentielles dégradations révélées par les études et les découvertes imprévisibles en cours d'exécution des travaux nécessitent d'apporter des modifications au marché :

- Le choix des finitions de surface des pistes cyclables des abords du collège Barbara HENDRICKS a évolué vers un revêtement en stabilisé renforcé pour éviter une dégradation rapide due aux dérapages des collégiens sur deux roues ;
- La découverte de tampons non répertoriés et non conformes du réseau d'Eaux Usées, devant être remplacés pour répondre aux nouvelles normes et réglementations ;
- La découverte d'une remontée de nappe en fond du bassin végétalisé déjà réalisé induisant une reprise des talus et un empierrement du fond de bassin afin d'éviter le problème de stagnation d'eau en fond de bassin.

Considérant que pour le lot 3, les travaux supplémentaires de renforcement des réseaux d'éclairage public et fibre de la collectivité et la pré-mise en place d'une antenne relais pour l'opérateur de téléphonie FREE, ont généré une augmentation des quantités sur les fournitures et travaux prévus au marché en termes de fourreaux, de chambre de tirage et de réalisation de fouilles en tranchées ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter les travaux prévus aux lots 1 et 3 du marché par l'ajout de prix nouveaux afin de répondre au besoin, dont le coût supplémentaire s'élève à :

- Lot 1 Voirie : 23 620,40 € HT, supporté par l'entreprise mandataire BRAJA VESIGNE;

Lot 3 Réseaux secs : 11 710,80 € HT, supporté par l'entreprise cotraitante BRAJA VESIGNE.

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant pour chaque lot afin d'intégrer ces modifications au marché initial ;

Considérant l'avis favorable émis par les membres de la CAO réunie en formation MAPA le 3 avril 2023 ;
Considérant que la dépense est prévue au Budget principal 2023 et suivants ;

DEBAT : Néant

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la décision des membres de la Commission d'appel d'offres réunie en formation MAPA en date du 3 avril 2023.

Article 2 : d'approuver les modifications apportées par les avenants :
- Lot 1 Voirie : 23 620,40 € HT, portant le montant du lot 1 à 597 148.90 € HT ;
- Lot 3 Réseaux secs : 11 710,80 € HT, portant le montant du lot 3 à 155 167.80 € HT.

Article 4 : d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives aux présents avenants.

Article 5 : de rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

N° 096/2023
Rapporteur : M. Yann BOMPARD

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'ORANGE A CADEROUSSE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2123-1, relatif à la procédure adaptée ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de Travaux ;

Vu la délibération du conseil de communauté N° 2022-026 en date du 21 février 2022 portant délégation du conseil communautaire au bureau concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur ou égal au seuil de la procédure formalisée des marchés de fournitures et de services jusqu'au seuil de procédure formalisée fixé par décret pour les marchés publics de travaux ;

Considérant que dans le cadre de l'exercice de ses compétences d'intérêt communautaire, le Pays d'Orange en Provence doit lancer une procédure de consultation pour assurer les travaux d'aménagement de voirie de la Route d'Orange à Caderousse ;

Considérant que dans le cadre du groupement de commande permanent mis en place avec les communes membres du Pays d'Orange en Provence, la partie Espaces verts (hors arbres d'alignement) reste à la charge de la Commune de Caderousse ;

Considérant l'enveloppe prévisionnelle des travaux estimée à 983 376.43 € HT ;

Considérant que la présente consultation prend la forme d'un marché de travaux à tranches :
Tranche ferme : Route d'Orange
Tranche optionnelle 1 : Route d'Orange entre bâtiments et carrefour Route des Mians
Tranche optionnelle 2 : Route d'Orange entre carrefour plan existant et sortie d'agglomération

Considérant la consultation passée selon les modalités suivantes :

- avis de publicité envoyé à la publication au JAL Usine Nouvelle le 8 février 2023 via la plateforme dématérialisée https://www.marches-securises.fr , avec une date limite de remise des candidatures et offres fixée au 8 mars 2023.
- Les critères de jugement sont les suivants :
    - Prix des prestations : 70 %
    - Valeur technique : 30 %

Les sous critères de la valeur technique sont les suivants :

- Méthodologie / exploitation sous chantier / nuisances / gestions usagers pondéré à 60 sur 100 points.
- Moyens humains et techniques pondéré à 10 sur 100 points.
- Détail du planning d'EXE par tranches pondéré à 20 sur 100 points.
- Provenance des matériaux, pondérés à 10 sur 100 points.

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, 27 entreprises ont téléchargé un dossier et 4 ont remis une offre.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté aux membres de la commission d'appel d'offre réunie en formation MAPA en date du 3 avril 2023 afin d'émettre un avis, le résultat proposé est le suivant :

Candidats	Note finale	Classement
BRAJA VESIGNE	100	1ER
EUROVIA	98.47	2ème
COLAS	98.11	3ème
4M PROVENCE ROUTE	76.76	4ème

La proposition présentée par la société BRAJA VESIGNE est jugée comme économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

Considérant que la dépense est prévue au Budget 2023 et suivants ;

DEBAT : Néant

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la décision des membres de la Commission d'appel d'offres réunie en formation MAPA en date du 3 avril 2023.

Article 2 : de conclure le marché à la société BRAJA VESIGNE pour son offre de base toutes tranches après négociation d'un montant de 929 775.82 € HT réparti comme suit :

- Compétence POP Voirie : 873 762.64 € TTC ;
- Compétence CADEROUSSE Espaces verts (hors arbres d'alignement) : 56 013.18 € HT.

Article 3 : d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives au présent marché.

Article 4 : de rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

N° 097/2023
Rapporteur : M. Yann BOMPARD

MARCHE 2021-40 TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA PLACE DU 8 MAI ET AVENUE JEAN JAURES A COURTHEZON / LOT 1 VOIRIE / AVENANT 1

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2194-1-1 et R2194-2 relatif à la modification de marché pour travaux supplémentaires ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Travaux ;

Vu la délibération du conseil de communauté N° 2022-026 en date du 21 février 2022 portant délégation du conseil communautaire au bureau concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur ou égal au seuil de la procédure formalisée des marchés de fournitures et de services jusqu'au seuil de procédure formalisée fixé par décret pour les marchés publics de travaux ;

Vu la délibération N° 2021-026 du conseil communautaire du 8 avril 2021 autorisant le lancement de la consultation et la signature des pièces du marché n°2021-40 portant sur les travaux d'aménagement de la place du 8 mai et avenue Jean Jaurès à Courthézon, alloti, comme suit :

- **Lot 1 Voirie – SRV BAS MONTEL : 786 881,30 € HT** ;
- Lot 2 Réseaux humides – TPR : 417 696,50 € HT ;
- Lot 3 espaces verts – SERPE : 65 288,60 € HT

Considérant qu'il s'agit d'un marché de travaux à prix unitaires, sur la base desquels ont été appliquées des quantités estimées dans le dossier de consultation ;

Considérant **que pour le lot 1**, des travaux supplémentaires sont survenus en cours de chantier nécessitant d'apporter des modifications au marché ;

Considérant que des prix nouveaux ont été ajoutés au DQE :

- Signalisation accès à la pharmacie, rampe et parking,
- Souches découvertes lors des terrassements qu'il a fallu retirer et évacuer en décharge,
- Sur-profondeurs de tranchées pour croisements avec des réseaux existants, non répertoriés sur les plans,

Considérant les dépassements de quantités pour :

- Réseaux supplémentaires en phase travaux : modification et extension du génie civil pour la vidéo surveillance, extension du génie civil d'éclairage pour mise en lumière de la Seille et extension réseau fibre,

- Modifications du projet en cours de chantier, adaptation des espaces verts et élargissement largeur voirie sur tronçon Victor Hugo pour passage des tracteurs,
- Mise en place de potelets supplémentaires,
- Modification revêtement pour accès à la porte Belle-croix, mise en place de béton circulable pour harmonisation,
- Allongement du périmètre du projet dans la partie Nord au niveau de la gare, avec création de places de stationnement.

Considérant la prolongation du délai des travaux de 24 semaines ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter les travaux prévus au lot 1 du marché par l'ajout de prix nouveaux afin de répondre au besoin, dont le coût supplémentaire s'élève à :

- Lot 1 Voirie – SRV BAS MONTEL : 53 196.00 € HT;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant afin d'intégrer ces modifications au marché initial et de prolonger le délai d'exécution de 24 semaines ;

Considérant l'avis favorable émis par les membres de la CAO réunie en formation MAPA le 3 avril 2023 ;
Considérant que la dépense est prévue au Budget principal 2023 ;

DEBAT : Néant

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la décision des membres de la Commission d'appel d'offres réunie en formation MAPA en date du 3 avril 2023.

Article 2 : d'approuver les modifications apportées par l'avenant 1 au lot 1 d'un montant de 53 196.00 € HT, portant le montant du lot 1 à 840 077.30 € HT.

Article 3 : d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives au présent avenant.

Article 4 : de rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

Le Secrétaire de séance
M. Xavier MARQUOT

Le Président
M. Yann BOMPARD

PAYS D'ORANGE EN PROVENCE

Publié sur le site du Pays d'Orange en Provence le 20.04.2023.